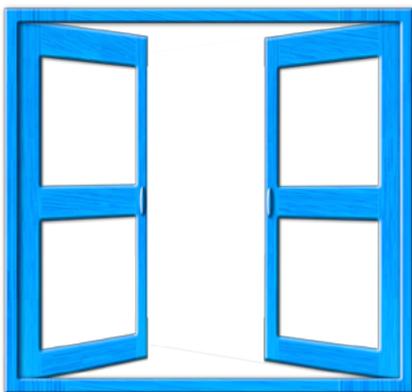
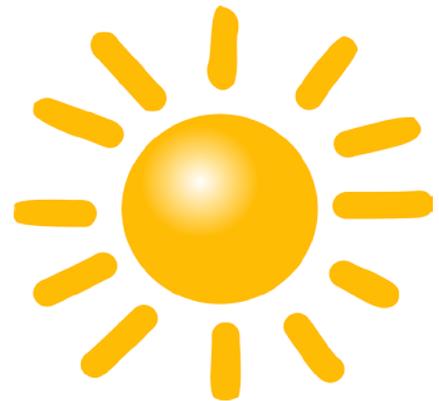


## Voilà l'été !

Au revoir radiateurs ! En cette fin de mois de mai, nos radiateurs d'appoint nous quittent, jusqu'à la prochaine saison froide. A l'approche de l'été et d'éventuels jours de grandes chaleurs, quelques conseils SME simples et efficaces pour maîtriser la température de nos bureaux.

Tout d'abord, utilisons nos fenêtres et nos stores à bon escient :

**Les jours de chaleur**, s'il faut bien sûr aérer la pièce, il est préférable de ne pas laisser les fenêtres ouvertes trop longtemps et de tirer les stores.



**En revanche, quand le temps fraîchit**, s'il fait chaud dans nos bureaux, n'hésitons pas à aérer plus longuement, voire, quand cela est possible, à faire un courant d'air. Mais attention aux courants d'air trop forts, notamment avec les portes ouvertes et les stores fixés à l'intérieur qui peuvent être abîmés si les fenêtres claquent.

N'oublions pas non plus toutes ces sources de chaleurs que sont les lampes, les ordinateurs et les imprimantes. Veillons à bien les éteindre quand nous ne nous en servons plus, en particulier l'été, mais pas seulement !

Quant aux ventilateurs, s'ils peuvent soulager en dernier ressort, gardons à l'esprit qu'ils ne font que brasser de l'air sans impact réel sur la température.

Enfin, un grand merci à toutes et à tous pour votre contribution à l'audit blanc du SME, en attendant le **jour J de l'audit final, le jeudi 11 juin !**

### *L'audit du SME, qu'est-ce que c'est au juste ?*

**A propos**

C'est le jour de l'année où se décide la reconduction du label ISO 14001 de la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement : un intervenant extérieur vient s'assurer que le SME fonctionne bien et que nous sommes toutes et tous attentifs à l'impact de nos activités sur l'environnement (le tri des déchets, l'attention portée à nos consommations énergétiques ou de fournitures/papiers, nos échanges d'idées sur le SME, etc.)

**Et aussi**

N'hésitez pas à envoyer vos idées et suggestions pour réduire notre impact environnemental à [cabma02-sme.02@paris.fr](mailto:cabma02-sme.02@paris.fr) !